



DANIEL
GUILLOT
89

Le Beau Lieu

Bulletin d'informations municipales

Juillet 1990

ISSN 0823-7662

Dépôt légal

La qualité de l'eau à l'Île d'Orléans

Lorsque le Département de Santé communautaire a fait connaître les résultats de son étude sur la qualité de l'eau potable à l'Île d'Orléans, plusieurs personnes se sont interrogées devant l'acuité du problème. En effet, l'étude nous révélait que 83% des puits analysés ont été contaminés à un moment ou l'autre de la période de surveillance, soit de juin à octobre 1989.

Est-ce à dire que la majorité des puits de Sainte-Pétronille sont contaminés? La réponse est non. Disons d'abord qu'il n'y a eu des tests qu'auprès de 5 (cinq) familles dans notre village; que ces familles furent choisies en fonction des risques plus grands de contamination; et qu'enfin un été sec comme celui de 1989 fut propice à la contamination.

Pour savoir si votre eau est bonne à boire?



À la suite des résultats de la contamination des puits, vous voulez peut-être savoir si votre eau est bonne à boire. Pour ce faire, il y a deux moyens. Le premier, c'est de s'adresser directement au ministère de l'Environnement. On vous enverra une bouteille dans laquelle vous devrez y mettre de l'eau du robinet. Il en coûte 25\$ par échantillon. Le problème, c'est qu'il vous faut aller porter vous-même votre échantillon dans les 12 heures suivant sa collecte.

L'autre solution, c'est d'aller chercher à la Pharmacie Carmichael sur la route Prévost, un ensemble qui vous permettra de prendre votre échantillon et de l'expédier par la poste au laboratoire d'analyse. Il en coûte quelque 32\$ pour l'ensemble plus les frais d'expédition en poste prioritaire. Vous payez un peu plus cher mais vous n'avez pas à vous déplacer.

Il n'en reste pas moins que cette étude nous a permis de prendre conscience de deux phénomènes inquiétants: d'une part, les puits contaminés dans le village sont plus nombreux qu'on le croyait. En effet, en plus des cinq familles de l'échantillon de l'étude, d'autres tests ont été réalisés et ont démontré que d'autres puits étaient contaminés.

D'autre part, nous avons réalisé qu'il existe encore à Sainte-Pétronille des familles qui n'ont aucune installation septique et qui polluent leur environnement.

Cette étude nous a également fait prendre conscience que la pollution des puits ne venait pas nécessairement de son voisin immédiat et qu'il s'agissait aussi d'un problème collectif.

Les maires de l'Île vont essayer chacun de leur côté de voir ce qui peut se faire dans leur propre village. À Sainte-Pétronille, nous allons dans un premier temps tout mettre en place pour que les fosses septiques soient conformes à la réglementation. Ce sera le premier volet pour enrayer l'augmentation de la pollution.

En même temps, il nous faudra prévoir des mesures correctives pour assainir complètement le sol sur lequel nous vivons et le fleuve qui nous entoure. Et ceci veut peut-être dire à moyen terme qu'il nous faudra penser à un système d'épuration des eaux qui nous permettrait d'être à la hauteur des principes que nous émettons tous, soit d'éviter d'être des sources de pollution pour le milieu qui nous entoure. On pointe facilement du doigt les entreprises chimiques et les pluies acides des autres... mais il nous faudra aussi faire notre part.

Bernard Dagenais
Maire



Musique de Chambre à Sainte-Pétronille inc.

Septième saison de concert d'été à l'île d'Orléans

La société de Musique de Chambre à Sainte-Pétronille présente ses trois derniers concerts de musique de chambre de la saison au cours du mois d'août. L'Ensemble polyphonique de Québec présentera une première d'œuvres inspirées de chansons de Félix Leclerc, spécialement commandées pour souligner le deuxième anniversaire de sa mort, faisant ainsi suite au premier hommage rendu par des compositeurs québécois l'an dernier, sous l'égide de Musique de Chambre à Sainte-Pétronille. Puis, le célèbre violoniste russe Viktor Pikaïzen, disciple de David Oistrach, fera chez nous sa première nord-américaine accompagné de sa fille Tatiana, pianiste d'envergure internationale. Enfin, nous clôturerons la saison par un spectacle tout à fait original, *Les leçons des ténèbres* de François Couperin, avec mise en scène à la lueur des chandelles, réalisé par Jacques Boucher et son équipe de Montréal.

Les personnes qui n'ont pas d'abonnement peuvent se procurer des billets par l'intermédiaire de la Billetech au prix de \$13 l'unité. Les billets sont également en vente au Pétro-Canada à Saint-Pierre ainsi qu'à l'entrée de l'église de Sainte-Pétronille le soir du concert.

Nous vous attendons en grand nombre.

Jacques Grisé, Président
Musique de Chambre à Sainte-Pétronille
6, rue des Hêtres, 828-9830

Programmation des concerts d'été août 90

Jeudi 2 août à 20h00

Ensemble polyphonique de Québec

*Brams, Jannequin, Rossini, Somers, Vivier
et arrangements de chansons de Félix Leclerc*

L'Ensemble polyphonique de Québec a été fondé en 1978 par un groupe de chanteurs, tous diplômés du Conservatoire de musique ou de l'université Laval, qui étaient désireux de faire découvrir au public un répertoire plus rare, sans pour autant exclure les grandes œuvres chorales du répertoire classique. D'abord sous la direction d'André Martin, puis, depuis 1982, de Charles Dumas, cet ensemble a produit deux disques et présente des concerts au Québec, ainsi qu'en Europe (France et Italie en 1988, et Espagne en 1991).

pays satellites. Depuis 1986, ce disciple de David Oistrach fait enfin de nouveau sensation en Suisse et en Allemagne, entre autres pays, mais ce n'est que cet été qu'il fera sa première nord-américaine. Nous pourrions donc admirer ici son talent exceptionnel qui ne nous était jusqu'à présent accessible que par disques, qui ne tarderont pas, espérons-le, à être enfin vendus au Canada et à être diffusés sur les ondes radiophoniques de notre pays. Nous sommes donc fiers, à Sainte-Pétronille, de faire découvrir ce très grand artiste à l'Amérique du Nord. Il sera accompagné, comme de coutume, par sa fille Tatiana, pianiste de stature internationale également.

Dimanche 12 août à 20h30

Viktor et Tatiana Pikaïzen

Bach, Franck, Haendel et Wieniawski

Viktor Pikaïzen est un violoniste russe de grande renommée qui, dans les années cinquante, a remporté plusieurs prix prestigieux (1er prix Paganini à Gênes, 1er prix à Bruxelles, 2e prix à Paris) et s'est produit de nombreuses fois dans les grandes villes d'Europe occidentale. Puis, soudain, pour des raisons obscures, il fut confiné à l'U.R.S.S. et à ses

Dimanche 26 août à 20h30

François Couperin

Les leçons des ténèbres

Les leçons des ténèbres de François Couperin seront présentées, dans le cadre d'un spectacle tout à fait original, par un groupe de musiciens réputés de Montréal, qui nous offriront une mise en scène avec narrateur, à la lueur des chandelles. Ce spectacle de haute qualité conviendra particulièrement bien au décor de la vieille église de l'île d'Orléans.

Notre campagne de souscription annuelle a donné d'heureux résultats et nous avons obtenu une aide financière de la part des commanditaires suivants:

Air France, Banque Nationale, Caisse populaire de Saint-Pierre, CITF-FM, Consulat général de France, Legrand Musique, Maxell Communication Canada, Municipalité de Sainte-Pétronille, Musique Garnier de Sillery, Pharmacie Obonsoins.

L'herbe à poux

L'Herbe à poux est la principale responsable de ce qu'on appelle la fièvre des foins. Chaque année, vers le milieu d'août, la plante relâche dans l'air son pollen et déclenche chez les personnes allergiques (10% de la population) les réactions que l'on appelle le rhume des foins.

À part les antihistaminiques et les papier-mouchoirs, il existe peu de moyens de contrôler ces symptômes. La réaction à l'herbe à poux est héréditaire et peut se développer à tout âge de la vie. Le système immunitaire de certaines personnes réagit au pollen de l'Ambrosia (Herbe à poux) comme au virus de n'importe quel rhume et une fois installé, cette réaction persistera probablement le reste de leurs jours.

La façon la plus sûre de s'en débarrasser, c'est d'éliminer les producteurs de pollen, c'est à dire la plante elle-même.



La petite herbe à poux est très commune sur l'île d'Orléans. On la retrouve fréquemment sur le bord de nos routes car elle s'accommode très bien des sols pauvres. Elle est relativement facile à identifier à ses feuilles très découpées un peu comme les feuilles de carotte. Elle mesure entre un et deux pieds (25 à 40 cm). Plusieurs livres ou manuels l'identifient très bien avec photo à l'appui (Plantes sauvages des villes et des champs, éditeur officiel). Cette année, certaines pharmacies participent à une campagne d'information pour aider le public à l'identifier.

Le moment le plus propice pour éliminer l'herbe à poux est probablement le mois de juillet, avant que ne débute la production de pollen. Il est préférable d'arracher la plante plutôt que de la raser car même une fois coupée, les fleurs de la plante se régénèrent et la plante trapue est alors beaucoup plus difficile à arracher. Il est essentiel d'intervenir collectivement pour éliminer ce fléau. Comme la bordure des chemins publics n'est généralement pas entretenue par les services publics, j'inviterais chaque personne qui habite en bordure de la route à fournir un petit effort pour éliminer cette plante désagréable. Si chacun s'occupe de son terrain et de sa petite bordure de chemin public, il sera relativement facile d'éliminer cette plante agressive de notre environnement. C'est une question de bien-être et un geste de générosité qui sera apprécié par tous ceux qui, comme moi, souffrent du rhume des foins.

Richard Boivin

Pour une belle pelouse au naturel

À l'approche de l'été, de nombreux québécois s'activent à nettoyer et à enjoliver leur terrain. Une belle pelouse constitue toujours un objectif majeur de ce remue-ménage printanier. Il existe plusieurs façons d'obtenir une pelouse touffue et verdoyante. On peut toujours utiliser des produits chimiques mais pour ceux qui ont à cœur la protection de l'environnement, il existe également des méthodes et des produits naturels pour obtenir un gazon exempt de mauvaises herbes. Voici donc quelques-unes de ces pratiques de remplacement aux produits chimiques.

Un premier principe à retenir dans ce domaine est qu'un sol riche en matière organique produit une pelouse fournie qui laisse peu d'espace libre pour la croissance de pissenlits ou autres mauvaises herbes. Il est donc bon de fertiliser le parterre avec des engrais naturels soit compost, fumier, etc. Certaines entreprises offrent de tels fertilisants organiques.

Le dicton «Prévenir plutôt que guérir» est également de mise ici. Il vaut donc mieux arracher les mauvaises herbes dès le début d'une infestation avant que ceux-ci n'aient la chance de se répandre à la grandeur du terrain.

Enfin, une pelouse saine nécessite un sol au pH équilibré. Faites vérifier le pH de votre sol et amenez-y

les correctifs si nécessaire.

Pour de plus amples renseignements sur les pelouses au naturel, consultez le Québec-Science du mois de mai ou téléphonez à l'Environnement au 626-1000. N'oubliez pas qu'une pelouse chimique peut affecter la santé de votre famille et celle de la petite faune ailée qui illumine vos matins d'été tel votre rouge-gorge préféré ou la bande d'hirondelles qui niche aux abords de votre terrain.



Enfin, pour ceux et celles qui en ont assez des épandages de produits chimiques sur les pelouses, faites connaître votre opinion en vous procurant l'affiche jaune «Pesticides, non merci!». Vous pouvez obtenir cette affiche ici même à l'île d'Orléans du Groupe d'étude et d'information sur l'environnement de l'île d'Orléans (GEIE île d'Orléans) au coût de \$3.00 (Pour information: Lyne M., 948 chemin Royal, Saint-Jean. GOA 3W0, 829-3334)

Michèle Fournier et Rachel Roy

Travaux de voirie

Le Conseil municipal a adopté un règlement d'emprunt lors de la séance du mois de juillet afin de faire exécuter la réfection de la rue Orléans. Les demandes de soumissions seront envoyées sous peu et les travaux devraient être exécutés vers la fin de l'été.

Pour réaliser ces travaux, la municipalité a prévu un emprunt de 150 000\$ réparti sur dix ans. Il s'agit là d'une démarche administrative qu'exige le gouvernement. En effet, nous ne pouvons donner de contrat si nous n'avons pas fait les démarches utiles pour s'assurer que l'argent est disponible.

Dans les faits, nous avons déjà obtenu un subvention de 20 000\$ de notre député Yves Séguin et nous avons dans notre budget quelques 30 000\$ que nous pourrions affecter à ces travaux. Le montant des travaux est évalué à quelque 130 000\$ et nous comptons répartir sur deux ans le paiement de la facture. Ce qui veut dire que le montant vraiment emprunté sera minime et sera remboursé sur une très courte période.

Vous trouverez à la fin du bulletin l'avis public que la municipalité doit publier pour avertir les gens de cet emprunt et les avertir de la tenue d'une journée de consultation.

Cette journée de consultation prévue pour le 25 juillet a deux objectifs, D'une part obliger la municipalité à prévenir tous les citoyens des emprunts qu'elle désire effectuer. D'autre part, permettre aux citoyens de donner leur avis sur cet emprunt. Ainsi, si 72 personnes viennent signer le registre le 25 juillet pour dire qu'elle s'opposent à cet emprunt, la municipalité devra ou bien tenir un référendum pour l'ensemble de la population, ou abandonner le projet.

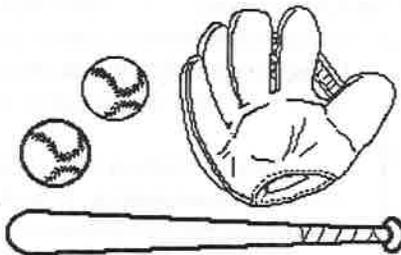
Les haies et les trottoirs

Une haie constitue un moyen pratique de décorer un terrain, de marquer sa limite et de préserver l'intimité de son propriétaire. Mais lorsqu'elle empiète sur le trottoir ou sur la route, la haie constitue une nuisance à la circulation et peut être la cause d'accidents. Pour la beauté de votre propriété et pour faciliter le passage sur la voie publique, nous vous invitons à tailler vos haies régulièrement

Nouvelle citerne

Le Conseil municipal a mandaté un ingénieur pour réaliser les plans et devis d'une nouvelle citerne dans le secteur de la rue des Pins Nord.

Responsable des loisirs



Pour une deuxième année consécutive, c'est Martha Brandl qui s'est vu attribuer le poste de technicienne en loisir pour la période estivale, emploi décerné dans le cadre du programme gouvernemental «Défi 90». Elle est responsable du programme de loisirs sportifs que vous avez reçu dans vos boîtes à lettre vers la fin du mois de juin à l'intention des jeunes de 16 ans et moins. La durée de son emploi s'étalera sur 8 semaines allant du 26 juin au 18 août. Sûrement que ses services seront aussi appréciés que l'an passé.

Saint-Jean-Baptiste

Nous tenons à remercier les bénévoles qui ont bien voulu s'impliquer et travailler dans la préparation et la fête de la Saint-Jean-Baptiste cette année.

Mimie Levasseur

Départ à la bibliothèque

Yves Roberge vient de quitter son poste comme bénévole à la bibliothèque de Sainte-Pétronille. Yves s'est joint au groupe des bénévoles il y a environ trois ans. Nous le remercions pour l'excellent service qu'il a fourni à la communauté.

Mimie Levasseur

Marché aux puces

Il y aura un «Marché aux puces» dans le stationnement de l'Épicerie Blais, dimanche, le 15 juillet entre 10h00 et 17h00 où l'on pourra se procurer des meubles, des antiquités et des objets divers. Ceux qui désirent exposer leurs objets peuvent louer une table au coût de \$5.00 en s'adressant à Claudette Blais au 828-2043.

Le marché aux puces de la Fabrique de Sainte-Pétronille

Bravo! Le marché aux puces, cette initiative du conseil de fabrique, un vrai succès!!!... sept mille cinq cents dollars de recettes, merci à vous tous, fournisseurs et acheteurs.

Les responsables de la planification et de la coordination de ce marché aux puces y ont mis des heures de travail. Plusieurs autres aussi, très nombreux, ont travaillé ferme avant et pendant les heures d'ouverture. Merci à vous tous qui n'avez ménagé ni efforts, ni temps, ni expertise, autant dans l'étalement que dans la vente. Que ce fut dans le hangar; ou à l'extérieur ou à l'intérieur de la sacristie, vous étiez aux postes.

Deux paniers de provisions bien garnis ont été tirés - merci aux nombreux donateurs - les gagnants: Priscilla Guay et Gaston Gagnon.

On servait du café, du jus et du gâteau à qui en voulait. L'épicerie Camille Rousseau nous fournit le café (et en plus, pour la pêche, des bonbons, des porte-clés et de la gomme); les Buffets-Maison, le gâteau; monsieur Claude Dionne, propriétaire du McDonald, le jus, le sucre, la crème et tout le nécessaire à venir. Merci beaucoup de nous avoir régalez plus d'une fois.

À vous tous, gens de Sainte-Pétronille et d'ailleurs, qui avez de loin ou de près favorisé un tel succès, un gros merci.

Au lendemain, qu'est-ce qu'on en retire?... un fait accompli: "l'union fait la force"... À la suite de cet exercice de solidarité, nous nous connaissons mieux, on sait maintenant que nous pouvons accomplir beaucoup tous ensemble.

Et, merci encore,

Yvette Hamman
Le conseil de fabrique

Épluchette de blé d'Inde

Le Club Richelieu de l'Île d'Orléans vous invite à l'ÉPLUCHETTE DE BLÉ D'INDE qui aura lieu le 11 août 1990, samedi, à 14 heures à la Maison Richelieu 3492, avenue Royale Saint-Jean, I.O.

Coût: \$5.00 (adulte) - Gratuit (enfant)

Pour billets, veuillez communiquer avec: Michel 829-2583; Gaston 828-9045; Hugues 828-2215; Charles 828-9428 ou Léandre 828 2966 - bienvenue à tous...

Yvette Hamman

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE

AVIS PUBLIC

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTES PAR LE SOUSSIGNÉ SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ:

1. Lors de sa séance tenue le 3 juillet 1990, le Conseil a adopté le règlement numéro 191 et intitulé «Réfection de la rue d'Orléans».

L'objet de ce règlement est de faire des travaux de réfection sur la rue d'Orléans sur une longueur de 300 mètres et décrète une dépense et un emprunt remboursable sur une période de 10 ans.

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.
3. Ce registre sera accessible de 9 à 19 heures le 25 juillet 1990 au bureau de la municipalité au 3 rue de l'Église, Sainte-Pétronille.
4. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin soit tenu est de 72. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures 15 minutes à la Mairie, 3 rue de l'Église, Sainte-Pétronille.
6. Le règlement peut être consulté les mardi et jeudi entre 19h00 et 21h30 au bureau de la municipalité au 3 rue de l'Église de Sainte-Pétronille.

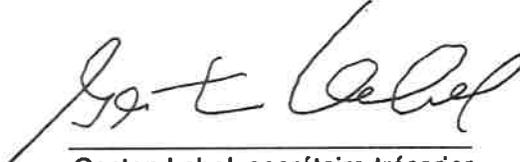
Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la municipalité:

1. Condition générale à remplir le 3 juillet 1990:
Être soit domicilié sur le territoire de la municipalité, soit propriétaire d'un immeuble situé sur ce territoire, soit occupant d'une place d'affaires située sur ce territoire.
2. Condition supplémentaire, particulière aux personnes physiques, à remplir le 3 juillet 1990:
Être majeur et de citoyenneté canadienne.
3. Condition supplémentaire particulière aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'une place d'affaires:
Être désigné par procuration signée par la majorité de ceux-ci, comme le seul des copropriétaires ou des cooccupants qui a le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de propriétaire de l'immeuble ou d'occupant de la place d'affaires.
(NOTE: un copropriétaire ou cooccupant n'a pas à être désigné s'il est par ailleurs qualifié à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble ou d'occupant unique d'une place d'affaires).

Condition d'exercice du droit à l'enregistrement d'une personne morale:

Désigner par une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 3 juillet 1990 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne.

DONNÉ AU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE CE 6e JOUR DE JUILLET MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX



Gaston Lebel, secrétaire-trésorier

Épicerie Blais 150 ans d'existence

'Mon nom est Prudent Blais. Je suis propriétaire du magasin général. Un de mes ancêtres était colporteur. On trouve dans mon magasin toutes les catégories de marchandises: quincaillerie (huile à charbon, lampe, fer à repasser, peinture, chaux, clous, faucilles, casseroles), ameublement (poêle, horloge), lingerie (flanelle, batiste, coton, étoffe), pharmacie (huile de ricin, onguent, rhum, brandy), épicerie (sucre, mélasse, thé), bijouterie (bague, pendants d'oreilles, collier).

Ma marchandise n'est pas étalée. Néanmoins, je m'efforce de suivre la grande nouveauté dans l'étalage en suspendant au plafond, par des fils de fer, des seaux, des colliers de cheval et autres articles.

Mes commis travaillent de cinq heures le matin à dix heures le soir durant l'été. Les premières heures du matin sont consacrées au nettoyage du magasin. Il faut essayer les lampes, remplacer les mèches et les alimenter de pétrole. À sept heures, les commis sortent les étalages sur le trottoir. Tout le jour, je surveille les transactions et tiens les comptes. Mes commis ne travaillent pas le dimanche. C'est moi qui garde le magasin ouvert. L'obligation de la messe dominicale attire au village tous les paroissiens et je fais des affaires d'or.

Les gens ont besoin de sentir que je peux leur faire crédit dans les temps durs. Mes livres sont pleins d'obligations gagées sur la propriété des gens. J'achète ma marchandise du négociant. Par contre, j'en connais qui ne paient pas du tout et s'arrangent toujours pour obtenir crédit.'

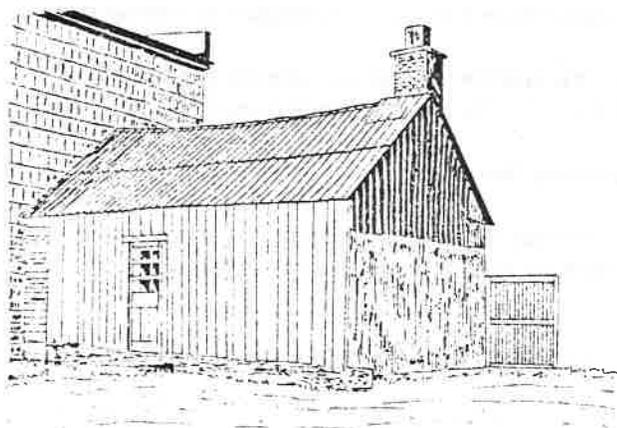
*Histoire économique du Québec
Jean Hamelin et Yves Roby*

C'est au mois de mai dernier que l'épicerie J.B. Blais a été reconnue comme la plus ancienne épicerie de l'île d'Orléans. Ses débuts ont été modestes. L'arrière grand-père Prudent Blais tenait l'épicerie au premier étage de la maison de pierres achetée de M. Bonneau. Pour répondre aux besoins d'une population grandissante, il fit bâtir le magasin actuel annexé à la maison pour faciliter le travail. Un bureau de poste à l'entrée accommodait les clients.

À l'arrière du magasin se trouvait la boulangerie où l'on vendait du pain de ménage, des brioches et des petits pains chauds enrobés de beurre frais. C'est le boulanger qui faisait lui-même sa livraison. On y trouvait également une glacière qui rendait de grands services à la population. Le droit de recueillir la glace sur le fleuve nécessitait une permission du Fédéral. Ce travail commençait en février et se terminait le 19 mars, à la fête de Saint-Joseph selon la tradition. Pour favoriser la conservation de la glace, on l'isolait avec du bran de scie. Ce commerce a cessé vers 1955 mais le commerce continue toujours de desservir la petite population de Sainte-Pétronille.

*Laurence Blais
Chantale Colenne*

"La Boulangerie"



Ce bâtiment datant d'une centaine d'années fut la première boulangerie commerciale de l'île d'Orléans. Dans le fourrattant, on pouvait cuire jusqu'à 150 pains dans une même journée. Il demeura en opération jusqu'en 1940.

"La Glacière"



dessins de Daniel B. Guillot

Située à l'arrière de l'épicerie, cette glacière fut la seule utilisée de façon commerciale à l'île d'Orléans. Chaque année, à partir du mois de mai, on redécoupait les blocs de glace pour les livrer à domicile. Ce commerce cessa en 1955.